

Le 1^{er} octobre 1710
à Monsieur

Je viens de recevoir tout présentement de la
part de Monsieur Des Cartes le paquet
en point par vous le faire tenir. Et à
l'heure même on m'a mis en main certain
cartel de Stampioen, que ne j'adresse pas
seulement à Waetzenae, comme les autres deux
précédens, mais aussi à Monsieur Des Cartes.
Et d'autant que monsieur Des Cartes n'avait
pas encore vu ce troisième cartel, lors qu'il
vous a écrit, et que cestuy y l'intéresse
avantageusement de réputation, j'ay pris la hardesse
de vous supplier par ces trois mots, de vouloir
arrester les conditions de la gageure en force
qu'il n'y ait aucune ambiguïté de paroles
& qu'il y ait un temps prefix, d'autant que
cest homme-là ne tardera à se maintenir que
semblables rires, et tenir le monde en faspeas.
Landy passé est à consigné de la part de Wall.
fix cent francs entre les mains de Mons
le Recteur, et après on luy a intenué à
Stampioen



deux points, l'un touchant la nature de la
gageure, et l'autre parlant des juges, que
vous trouverez en l'Acte de Notaire. Et en
ce dernier point il semble vouloir decouvrir
Wassenaeer pour n'avoir fourni l'argent, et
pour lui avoir propose des conditions qui ne
peuvoient servir que pour eschapper, ou tenir
la gageure a l'infini. Voilz jugeres Monsieur,
ce qui en ait, et obliguez Mons^r des Fontes
et tous ses amis de vouloir prendre connoissance
des impostures de nos docteur Acriforus.
Je suis
Monsieur



de Leyden 19 Novembre 1639.

Gr^e treshumb & tres
oblig^e serviteur
A. Van Surch

236

deux poésies, l'une touchant la matrice de la
gagnante, et l'autre parlant du fagot, que
vous trouvez dans cette de Maturin. Je vous
la renvoie, car il est facile d'en faire deux
autres pour un autre jeu en l'agissant, et
pour ces deux dernières, il convient que je ne
puisse pas faire ~~comme~~^{quelque chose} de plus.
Le jeu que je vous propose n'a rien de nouveau
à ce que je vous ai dit, et obligeant M. le Roi des Lettres
et tous ses amis à faire prendre connaissance
des prépostes ~~comme~~^{de} M. le Roi des Lettres
de leurs